

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-049870-153
NO BUREAU : 155625-004

COUR SUPÉRIEURE
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies »
(LRC 1985, ch.C-36) »

DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :

**LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC., LES
CONSTRUCTIONS MARC LUSSIER INC. ET
9063-0757 QUÉBEC INC.**

Personnes morales dûment constituées, ayant leur principale place d'affaires située au 4085, rang Saint-Elzéar Est, dans la ville de Laval, dans la province de Québec, H7E 4P2.

Compagnies débitrices

AVIS D'UNE ORDONNANCE
VISANT UN ARRANGEMENT OU COMPROMIS AVEC LES CRÉANCIERS

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 21 décembre 2015, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et que Raymond Chabot inc. agit à titre de contrôleur aux affaires et aux finances des Compagnies débitrices.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site internet de Raymond Chabot inc. au :

<https://www.raymondchabot.com/dossiers-publics/grands-travaux-soter-inc/>

Les Compagnies débitrices devront soumettre un plan d'arrangement au plus tard le 20 janvier 2016, ou encore elles devront s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site web identifié plus haut.

Dès que le plan d'arrangement aura été préparé, le contrôleur fera parvenir un nouvel avis à tous les créanciers.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Philippe Daneau, CPA, CA au 514 954-4638.

Daté à Montréal, ce 23 décembre 2015.

Raymond Chabot inc.
Contrôleur

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 879-1385
Télécopieur : 514 878-2100